RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Arrêté du
approuvant l'inscription à l'inventaire
du bâtiment no 184
parcelle no 2467,
sis sur la commune de Bernex

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Vu la proposition d'inscription à l'inventaire, à titre historique et typologique, du bâtiment no 184, sis sur la parcelle no 2467, feuille no 25, du cadastre de la commune de Bernex, inscrit au registre foncier au nom de la communauté (indivision successorale) formée par Mme Alice MONOD-DEVAUD et Mme Amélie GRAF-MONOD ;

attendu que cette construction du 18e siècle est typique de l'architecture rurale genevoise traditionnelle, qu'elle fait partie d'un mas ancien caractéristique, et occupe une position très affirmée en contrebas de l'esplanade située au nord de l'église ;

attendu que les propriétaires ont été invités à communiquer leurs observations éventuelles le 15 juin 1983 ;

vu les observations recueillies le 1er juillet 1983 ;

vu le préavis de la commune du 23 mai 1985 ;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 3 juin 1985 ;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9 ; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

A R R E T E :

Article 1

Le bâtiment no 184, au sens des considérants, est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée aux propriétaires.

le Conseiller d'Etat chargé du
département des travaux publics:

Christian GROBET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément au code de procédure administrative, dans les trente jours.

7.392

REPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

CADASTRE

Extrait du plan cadastral 25

Reproduction interdite. Les infractions peuvent être poursuivies par voie pénale

Commune de BERNEX

Echelle 1 : 500

Chemin de Saule

Fontaine Vieille

Chemin de la

7080 7088 7089 7082 7083 7084 7085 7086 7087 7090 7074

2455₁ 2470₁ 2467₁ 2624 2466₁ 2471₁ 2478₁ A 2468₁ 2465₁ 2474 2473

674 152 634 637 592 438 186 190 191 192 188 187 183 184 180 833 159 708 707 706 705 704 703 702 701 766 (767) (p 767) (638) (p 638) (639) (691) (p 691) (p 709) 686 b 686 687 688 689 690 927 928 929 930 931 933 936 937 938 978 1205 1206 1215

3 AVR 1985
CADASTRE DE GENEVE